

République Française - Département du Gard Arrondissement d'Alès	Registre des délibérations de la commune de Saint Jean de Serres
---	---

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2023
DÉLIBÉRATION N° D16_030423**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15 En exercice : 14 Présents : 11 Procurations : 2	L'an 2023 et le 03 avril à 18 heures, le Conseil municipal de Saint Jean de Serres, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Foyer Communal afin de pouvoir respecter les mesures barrières liées à la crise de la COVID, sous la présidence de Madame Andrée ROUX, Maire.
Date de la convocation : 29-03-2023 Date d'affichage : 29-03-2023	Présents : Andrée ROUX Édith BORNANCIN, Fabien ENGELIBERT, Alain FAYADA, Daniel ZANÉ, Elsa DARDON, Dario VIOLA, Vivien BACARESSE, Marie BOUEZDA-CABANE, Monique DESTIENNE et Catherine ROUVIERE.
Objet : CESSION DE LA PARCELLE ZH 249 À ALÈS AGGLOMÉRATION	Procurations : Danièle MONTEIL à Monique DESTIENNE et Jacqueline JANIEC à Andrée ROUX Absent excusé : Boris CHAPON Secrétaire de séance : Édith BORNANCIN

Vu les articles L2122-21, L2129 et 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande d'Alès Agglomération en date du 06 mars 2023,

Considérant que le quartier de la route des Cotes était desservi par un réseau d'assainissement collectif vétuste, présentant de nombreux dysfonctionnements dans la collecte et le transport des eaux usées,

Considérant que ce réseau se rejetait directement dans un fossé pluvial en bordure de route départementale sans traitement des effluents,

Considérant qu'il convenait de supprimer le rejet direct d'eaux usées qui polluait le milieu naturel, en réhabilitant les collecteurs d'assainissement collectif,

Considérant qu'il est indispensable de mettre en œuvre un poste de refoulement des eaux usées pour pouvoir acheminer ces effluents vers la station d'épuration de la Commune de Saint Jean de Serres,

Considérant que la parcelle référencée au cadastre de la Commune de Saint Jean de Serres, section ZH n° 249, répondait aux exigences des services de la Collectivité dans le cadre de l'implantation d'un poste de refoulement des eaux usées,

Considérant que suite à la réalisation de travaux, Alès Agglomération doit désormais se porter acquéreur de la parcelle ZH 249,

Madame la Maire précise que cette parcelle de 25 m² n'est pas affectée à l'usage direct du public ni à un service public et ne présente aucune utilité pour la Commune de Saint Jean de Serres, elle propose donc d'accepter cette cession.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et procédé au vote, par :


VOTE		
12	POUR	
0	ABSTENTION	
1	CONTRE	Vivien BACARESSE

- **CONSTATE** la désaffectation et prononce le déclassement du domaine public d'une superficie de 25 m²
- **AUTORISE** la cession par la Commune de ladite parcelle à Alès Agglomération

- **PRÉCISE** que cette cession interviendra pour la somme d'1 euro symbolique et que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur
- **PRÉCISE** que la recette en résultant sera inscrite au budget de la Commune

- **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette opération

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.



**La Maire
Andrée ROUX**